Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 037-200043065-20220921-2022_66DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le vingt et un septembre deux mille vingt-deux à seize heures trente au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Pascal DUPRÉ.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
14 septembre 2022	En exercice : 16	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-66 du 21 septembre 2022

Petite Enfance
Convention de partenariat avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour le financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Val d'Amboise.

Madame Blandine BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération 2020-05-04 du 03 septembre 2020 portant sur la délégation au Bureau communautaire du pouvoir de décider de la conclusion des conventions de partenariat et des conventions d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'action objet du partenariat ;

Considérant la politique du Conseil départemental d'Indre-et-Loire de soutien aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) par le financement d'une place par structure afin de favoriser l'accueil des familles avec enfant porteur de handicap ou en parcours d'insertion ;

Considérant la proposition de partenariat du Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour le soutien financier aux deux crèches du territoire de la CCVA à hauteur de vingt-six mille euros (26 000,00 €) pour l'année 2022, soit treize mille euros (13 000,00 €) pour une place par crèche ;

Considérant que cette place ne doit pas être soumise à la Commission d'attribution et correspond à un nombre d'heures par an au prorata de la capacité d'accueil de chaque structure ;

Considérant que cette place doit favoriser les familles précaires afin de faciliter leur parcours d'insertion et l'intégration d'enfant porteur de handicap ;

Considérant que la convention est conclue jusqu'au 31/12/2022.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le
ID : 037-200043065-20220921-2022_66DB-AR

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat avec le Conseil départemental pour le financement des deux crèches de la CCVA de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour l'année 2022.
- **D'autoriser** le Président ou Mme la Vice-présidente présidente en charge de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention de partenariat, ci-annexée.

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 23/09/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •